

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 15 février 2021 à 19h à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Sont également présents la greffière et directrice des Services juridiques ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h, s'adresse au public et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2021-027

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 février 2021

Les amendements suivants sont :

PROPOSÉS PAR : Monsieur le conseiller Martin Jolicoeur

DE retirer les sujets suivants de la rubrique « Travaux publics » :

- 5.1) Reconduction du contrat – Entretien ménager du Centre communautaire et de la Place des citoyens – TP-2019-001
- 5.2) Reconduction du contrat – Entretien ménager des bâtiments municipaux – TP-2019-002

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Services techniques » :

- 6.1) Demande de subvention RECIM – Construction d'une caserne de pompiers

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

- 2.5) Dossier de la Croix

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

LES AMENDEMENTS SONT ACCEPTÉS

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 15 février 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-028

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-029

Modification du lieu des séances ordinaires du conseil municipal – Mars 2021

ATTENDU les articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2020-374 lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 relative aux jours, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE convenir que la séance du conseil du 15 mars 2021 se tiendra en visioconférence (zoom) et que le public pourra y assister en cliquant sur un lien zoom disponible sur le site internet de la ville, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
Lundi 15 mars 2021	19h

QUE le changement du lieu des séances soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2021-030

Autorisation de signature – Cession d'une partie du lot 3 888 843 (rue des Tourterelles)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est propriétaire du lot 3 888 843 du Cadastre du Québec qui est l'emprise de la rue des Tourterelles ;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne considère pas qu'il soit opportun pour la Ville de conserver cette partie de terrain qui est le prolongement de la rue des Tourterelles et qui est très escarpée ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de madame Francine Gendron et monsieur Michel Abud pour acquérir cette partie de terrain pour régulariser certains aménagements;

ATTENDU la description technique de M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre;

ATTENDU l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant l'aliénation d'un immeuble de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville accepte de vendre une partie du lot 3 888 843 (rue des Tourterelles) représentant 491,3 mètres carrés au prix de 12\$/mètre carré pour un montant total de 5 895,60\$ plus les taxes applicables, le cas échéant ;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ainsi que le document pour le remplacement cadastral;

QUE tous les frais de cette transaction soient à la charge de l'acquéreur.

RÉSOLUTION NO. 2021-031

Autorisation au Garde-Manger des Pays-d'en-Haut – Barrage routier le 11 décembre 2021 – Guignolée 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue d'un barrage routier le 11 décembre 2021, à l'intersection de la rue de la Forge et du boulevard de Sainte-Adèle, dans le cadre de la Guignolée 2021, organisée par l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2021-032

Dossier de la Croix

ATTENDU QUE le conseil désire régler le dossier de la Croix;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Lafond

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil désigne M. Pierre Lafond pour discuter avec M. Marc Lupien et de revenir au conseil avec une proposition de règlement à l'amiable.

RÉSOLUTION NO. 2021-033

Emprunts temporaires – Règlement 1291

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond**
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant:

RÈGLEMENT 1291

Règlement 1291 décrétant un emprunt de 385 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection du poste de suppression Savane, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels de surveillance, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 385 000 \$.

Montant autorisé : 385 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ, c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2021-034

Acceptation du budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation

ATTENDU la résolution 2021-011 adoptée à l'unanimité par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021;

ATTENDU QUE l'annexe A jointe à la résolution 2021-011 était pour les budgets 2021;

ATTENDU la réception du budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation;

ATTENDU le rapport rédigé par madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 3 février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond**
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A »;

QUE la résolution 2021-011 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2021-035

Autorisation de signature – Lettre d’entente CBC#6 – Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN)

ATTENDU la volonté de l’employeur de faire évoluer la structure organisationnelle et la revue de la structure à la trésorerie présentée le 10 novembre 2020 et la création d’un nouveau poste de technicien comptable (paie-maître);

ATTENDU le besoin de combler le poste technicien comptable (comptes payables) dans les prochaines semaines;

ATTENDU les efforts de recrutement actuel et la réalité du marché pour ce type de fonction;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d’entente CBC#6 à intervenir entre le syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d’entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-036

Approbation – Plan de réussite de la Ville de Sainte-Adèle – Démarche appréciative

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve le plan de réussite de la Ville de Sainte-Adèle, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2021-037

Embauche – Technicienne comptable (paie-maître) au Service de la trésorerie

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, daté du 12 février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et engage madame Alexandra Ménard-Larose au poste de technicienne comptable (paie-maître) au Service de la trésorerie de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

QUE son entrée en poste soit à compter du 1^{er} mars 2021 et qu'une période d'essai de 435 heures travaillées soit effectuée lui permettant d'obtenir son statut de personne salariée permanente.

RÉSOLUTION NO. 2021-038

Approbation – Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle 2021-2025

ATTENDU le dépôt du document intitulé « Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle (2021-2025) », daté de février 2021;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, daté du 1^{er} février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

POUR : **M. Roch Bédard**
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve le document intitulé « Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle (2021-2025) » lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2021-039

Remise du dépôt de garantie – Protocole d'entente pour les travaux de réfection du raccordement d'aqueduc et ajout de deux conduites pluviales – Les Bâisseurs (chemin Notre-Dame)

ATTENDU la recommandation transmise par madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques, datée du 1^{er} février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Pierre Lafond**
 M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder au remboursement de la garantie déposée, soit un montant de 5 875\$ taxes incluses au promoteur Société en Commandite Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-040

Aide financière – Trottoir sur le boulevard de Sainte-Adèle entre la rue Valiquette et l'école secondaire Augustin-Norbert Morin

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle amorce les démarches en vue de la construction d'un trottoir sur le boulevard de Sainte-Adèle entre la rue Valiquette et l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin ;

ATTENDU QUE la solution retenue de construire un trottoir est de rendre un accès plus sécuritaire entre les commerces de la Ville et des élèves de l'école ;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour ce faire que la Ville engage un montant afin de réaliser ce projet ;

ATTENDU QUE plusieurs programmes de subvention existent autant au niveau québécois que canadien en vue de l'amélioration du réseau routier et pédestre afin d'assurer la sécurité des usagers ;

ATTENDU QUE la ville entend prendre connaissance de toutes les modalités d'application des programmes d'aide financière appropriée ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la directrice des Services techniques à déposer aux ministères et organismes des différents paliers de gouvernement toute demande d'aide financière qui pourrait permettre à la Ville de Sainte-Adèle de pouvoir réaliser le projet de construction d'un trottoir sur le boulevard de Sainte-Adèle entre la rue Valiquette et l'école secondaire, et ce, dans les meilleurs délais ;

QUE le conseil autorise la directrice des Services techniques à signer pour et au nom de la Ville, tout document lié à toutes les demandes d'aide financière déposées.

RÉSOLUTION NO. 2021-041

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement final, pour les travaux de réfection de l'aqueduc et de la chaussée rue des Souchets, soit un montant de 86 702,48\$, taxes incluses (GEN-2019-005), à la compagnie *Construction Monco inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1268;

DE procéder au paiement #3 (provisoire), pour les travaux de réfection des infrastructures Valiquette/Forge (entre la 117 nord et Bélec), soit un montant de 1 005 127,13\$, taxes incluses (GEN-2020-005), à la compagnie *Excapro inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1288;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2021-042

Autorisation – Mandat additionnel – Études, plans et devis - Aménagement d'une voie piétonnière (trottoir) - Route 117 (de la rue Valiquette à la Polyvalente AN-Morin)

ATTENDU la résolution 2020-149 adoptée à l'unanimité par le conseil lors de la séance ordinaire du 19 mai 2020;

ATTENDU le rapport de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques, daté du 11 février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder un mandat supplémentaire à la compagnie EFEL Experts-conseils inc., pour un montant de 5 250\$, plus l'application des taxes en vigueur;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1286.

RÉSOLUTION NO. 2021-043

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 2 février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2021-019

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 6 249 760 (rue du Valais) afin d'augmenter la pente moyenne naturelle à l'intérieur de l'assiette d'une construction de 30% à 34,4% afin de permettre la construction d'un bâtiment sur le lot 6 249 760 du cadastre du Québec (rue du Valais).

Le tout tel qu'au plan projet d'implantation préparé par Nathalie Levert arpenteur-géomètre (dossier 1118, minute 11727) daté du 14 décembre 2020.

Résolution du CCU – 2021-020

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **555, rue du Meunier** afin d'autoriser, pour le bâtiment principal, que la marge avant soit à 7,8 mètres alors que le règlement exige un minimum de 8 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Soufyen Beskri, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1293 de ses minutes, daté du 15 avril 2019.

Résolution du CCU – 2021-021

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1115, rue du Nomade** afin d'autoriser, pour le bâtiment principal, que la marge latérale soit à 3,20 mètres alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige, à la grille des usages et des normes RA-008, une marge latérale minimale de 4 mètres.

Le tout, tel qu'il appert au certificat de localisation préparé le 6 octobre 2020 par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, sous la minute 4936.

RÉSOLUTION NO. 2021-044

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 février 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR :
M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2021-010 :
1401, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2021-011 :
243, rue de Chamonix
- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2021-012 :
1494, chemin du Chantecler
- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2021-013 :
Lot 6 249 760 (rue du Valais)
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-014 :
1010, rue des Tournesols
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2021-015 :
173, rue Morin
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2021-016 :
Lot 4 885 928 (rue du Grand-Harle)
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-017 :
Lot 5 065 763 (impasse des Arbrisseaux)
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-018 :
1007, rue Sigouin
- **Agrandissement**

RÉSOLUTION NO. 2021-045

Autorisation de signature – Protocoles d’entente pour subvention – Salle Augustin-Norbert-Morin

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Vincent, coordonnatrice en loisirs, daté du 21 janvier 2021, relativement à une demande de financement pour la Salle de l’école secondaire Augustin-Norbert-Morin;

ATTENDU les recommandations du comité culturel d’octroyer un montant pour soutenir le fonctionnement de l’organisation et pour la réalisation de deux activités de médiation culturelle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature des protocoles d’entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et l’École secondaire Augustin-Norbert-Morin, tel qu’il appert aux documents joints à la présente;

QUE le conseil autorise le directeur du Service des loisirs à signer les protocoles d’entente pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2021-046

Approbation du bilan 2020 du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI)

ATTENDU la recommandation émise par les membres du comité de sécurité incendie (CSI) à l’effet de procéder à l’adoption du bilan 2020 en sécurité incendie pour le territoire de la MRC Les Pays-d’en-Haut en vue de sa transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le bilan 2020, dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) et en autorise donc sa transmission à la direction des incendies du ministère de la Sécurité publique (MSP);

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC Les Pays-d’en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2021-047 AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu’à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d’emprunt 1303 pour la réalisation de travaux de réfection et le bouclage de l’aqueduc de la rue de la Rivière;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-048
AVIS DE MOTION

Je, Robert Bélisle, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d'emprunt 1304 pour la réalisation de travaux de réfection de la rue Saint-Georges;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-049
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d'emprunt 1305 pour l'acquisition de 2 camions 10-roues neufs, modèle 4700 de Western Star (ou équivalent approuvé), avec benne basculante, sableuse en v, équipements de déneigement et système de type « Roll-off »;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-050
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1301 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-051
AVIS DE MOTION

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1298-1 amendant le règlement 1298 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2021;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-052

Règlement d'emprunt 1302 - Travaux de réfection pour le ponceau chemin du Moulin – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR :
M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1302 pour la réalisation de travaux de réfection pour le ponceau du chemin du Moulin, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 649 275,61\$ pour la période du 2 au 8 janvier 2021
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 542 979,47\$ pour la période du 9 au 15 janvier 2021
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 495 281,54\$ pour la période du 16 au 22 janvier 2021

- d) Incompressibles – Fonds d’administration – 112 752,76\$ pour la période du 23 au 29 janvier 2021
- e) Incompressibles – Fonds d’administration – 418 416,65\$ pour la période du 30 janvier au 5 février 2021
- f) Liste des comptes à payer au montant de 762 618,81\$ pour le mois de décembre 2020
- g) Engagements au montant de 338 958,69\$ pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021.
- h) Liste au montant de 36 418,08\$ du mois de janvier des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Déclarations des intérêts pécuniaires d’un membre du conseil Martin Jolicoeur, conseiller district 4

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche de préposés aux loisirs

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Prolongation contrat du contremaître par intérim au Service des travaux publics

Dépôt du plan d’action pour la détection des entrées de service d’aqueduc en plomb

Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l’eau potable 2019

Dépôt des bilans annuels des réseaux d’aqueduc

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Messieurs les conseillers Pierre Lafond ainsi que Martin Jolicoeur s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public via la plateforme zoom disponible sur le site internet de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2021-053

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond s’est déconnecté de la séance zoom avant la levée de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ABSENT : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE la séance soit levée à 21 h 11.

Mme Nadine Brière, Mairesse

Me Audrey Senécal, Greffière et directrice des Services juridiques